

mais il a éprouvé comme nous toutes sortes de tentations, hormis le péché ». (Heb., 15.) La première cause de sa tristesse fut la vive représentation des douleurs inouïes, de la mort cruelle et honteuse qui l'attendaient.

L'homme a naturellement horreur de la mort qui est la suite et la solde du péché, un effet de la colère divine. Cette horreur est plus vive encore quand elle survient dans la fleur de l'âge et dans toute la force de la santé et la vigueur de l'intelligence, quand elle se présente accompagnée de sa douloureuse Passion, de la flagellation, du couronnement d'épines, du crucifiement ; les railleries insultantes des valets, les imprécations du peuple, la joie impie des Phariséens, la trahison de Judas, l'abandon de ses disciples, etc., etc., se présentent à son imagination dans tous leurs détails

Mais sa tristesse a d'autres causes encore. Il souffre comme le représentant du genre humain coupable, dont il a pris sur lui tous les crimes. Tous les péchés de l'univers, qui étaient devenus les siens, se présentèrent à son esprit plus fortement qu'ils n'avaient jamais fait : « Il éprouva, dit saint Thomas, réunis tout à la fois en lui-même ces sentiments de douleur amère et de terrible épouvante qui devraient agiter le pécheur, s'il voyait ses fautes avec la profondeur de l'œil de Dieu, s'il connaissait toute la malice et toute la laideur du péché, et les châtimens affreux qui lui sont réservés. »

Décret d'introduction de la cause de béatification et canonisation de la vénérable servante de Dieu, Jeanne d'Arc, vierge, dite la pucelle d'Orléans. (1)

DIEU qui, selon la parole de l'Apôtre, *appelle ce qui n'est pas comme ce qui est*, choisit autrefois pour ses desseins, Débora et Judith afin de confondre les puissants. De même il suscita, au commencement du quinzième siècle, Jeanne d'Arc, pour relever les destinées de sa patrie presque abattue par la guerre acharnée entre les Français et les Anglais et, en même temps, pour revendiquer la liberté et la gloire de la religion dont les intérêts étaient menacés.

(1) Ceux de nos lecteurs, dit la Semaine de Cambrai, qui connaissent les usages de la Sacré Congrégation des Rites remarqueront que ce décret est beaucoup plus solennel et plus étendu que ne le sont les décrets d'introduction de cause. Il est presque semblable à ceux qui sont publiés pour promulguer une béatification. C'est un nouveau signe du désir de N. S. P. le Pape de faire aboutir cette cause le plus promptement possible.